

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XX

MONTREAL, VENDREDI, 18 JUIN 1897

No 16

2381... ABONNÉS RÉGULIERS... 2381

MOYENNE DE 1896

Ça et là.

Le projet d'établir un hôtel des monnaies au Canada a rencontré un échec sérieux, comme il fallait d'ailleurs s'y attendre. Le Sénateur Melunes n'était pas suffisamment édifié par l'enterrement de première classe accordé par ses pairs au dit projet; il a écrit une lettre au Board of Trade d'Hamilton, dans le but de lui faire enfourcher son dada. Là, pas plus qu'au Sénat, le Sénateur n'a été chanceux, car le Board of Trade a simplement passé une résolution déclarant que l'établissement d'un hôtel des monnaies n'est nullement nécessaire au Canada, pour le moment.

Dire que malgré tous les chiffres qui ne sauraient mentir et qui prouvent à l'évidence que le Canada ne retirerait, pécuniairement parlant, que des désavantages à frapper sa monnaie, il y a encore des gens qui s'entêtent à vouloir, par simple raison de vaine gloire, que les pièces de monnaie canadienne soient frappées ici à grands frais au lieu de l'être économiquement ailleurs.

Un extra de la *Gazette Officielle de Québec* publie la proclamation du Lieutenant-Gouverneur de la Province fixant au mardi 22 juin, le jour d'actions de grâces et de réjouissances à l'occasion du jubilé de la Reine Victoria.

Le soixantième anniversaire de l'avènement au Trône de Sa Majesté sera dignement et grandiosement fêté par la population canadienne de langue française. Nos sociétés et nos associations rivalisent de zèle et d'ardeur pour donner à cette fête un éclat et une pompe qui n'ont jamais été déployés au Canada dans aucune autre occasion.

Les Canadiens-Français, s'il est fidèle à la religion, à la langue et aux institutions que lui ont légués

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - EDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Chambre 401. Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2347. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2 00

Canada et États-Unis, un an 1 50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé

faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit

adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de disconti-

nuer tant que les arriérages et l'année en cours ne

sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal.

ses ancêtres, n'en est pas moins loyal à la Couronne qui a reconnu ses droits à la liberté, liberté qu'il partage au même titre que ses concitoyens de langue anglaise. C'est pourquoi les Canadiens de langue et d'origine françaises fêteront avec joie et avec reconnaissance le soixantième anniversaire de l'avènement au Trône de Sa Majesté la Reine Victoria. Ils n'oublient pas que, sous son règne, a commencé pour eux une ère de liberté et de justice que la génération précédente à long-temps attendue et pour laquelle elle a vaillamment combattu.

Mais aujourd'hui il n'est plus question de combats; avec la liberté est venue la paix et c'est surtout cette paix qui règne entre les différentes races du Canada que nous devons nous efforcer de maintenir et que nous devons célébrer en même temps que le long règne de Sa Majesté.

Fidèle au souvenir de ses ancêtres et loyal envers la Couronne qui lui a rendu ses droits, tel est le Canada français.

Nous manquerions à notre rôle et à notre devoir de journaliste commercial, si nous combattions le projet du prolongement de l'Intercolo-

nial jusqu'à Montréal. Nous avons d'ailleurs déjà, à cette même place, combattu en faveur de ce vœu, maintes fois réclamé par les différentes chambres de commerce de Montréal et par les commerçants en particulier.

Il est nécessaire que la métropole commerciale soit directement reliée à l'est aussi bien qu'à l'ouest du Canada et il est nécessaire également que les deux rives conduisant à l'est soient desservies par des lignes de transport et de communication rapides.

Partant de ce point de vue, il est clair que ce n'est pas un projet de prolongement quelconque qui doit nous donner satisfaction. Il faut, en conséquence, la ligne la plus rapide, c'est-à-dire celle qui sera la plus courte et, puisque les deux choses peuvent également se rencontrer, la ligne qui offrira les rampes les moins escarpées. C'est non-seulement une question de rapidité, mais aussi une question d'économie et dans la construction et dans l'exploitation.

Le projet présenté au Parlement s'écarte de ces conditions élémentaires d'une bonne administration. Aussi demanderons-nous qu'il soit retiré et qu'on en étudie un autre. Le nouveau projet donnera plus de satisfaction au commerce au point de vue de la rapidité des transports et des communications et à tout le monde parce qu'il sera plus économique et que, partant, ceux qui paient les taxes, c'est-à-dire tous les Canadiens, auront à fouiller un peu moins profondément dans leurs poches pour payer les pots cassés, ou en d'autres termes, les déficits de l'Intercolonial.

Le ministre des chemins de fer a passé, il est vrai, des contrats avec deux compagnies, mais le gouvernement ne saurait être lié par ces contrats tant qu'ils n'auront pas reçu la sanction du Parlement.